

Les échos du Conseil de Faculté

En formation restreinte, il a été procédé à 2 élections.

Notre collègue Sarah Toricelli-Chrifi est nommée co-directrice de la licence professionnelle Métiers du notariat, parcours rédacteurs d'actes.

Notre collègue Céline Mangematin est nommée co-directrice du Master 2 Contrats et Responsabilité des professionnels (Mention Droit privé).

En formation plénière, plusieurs questions étaient à l'ordre du jour.

1. Didier Guignard, directeur de la FOAD a présenté le projet d'ouverture pour la rentrée 2022-2023 d'un Master 2 droit pénal des affaires.
2. Plusieurs subventions ont été accordées à des colloques, au Prix Capitoul et à l'association AGEMP (aides alimentaires à des étudiants en difficulté).
3. La liste des Concours d'éloquence ouvrant droit à bonification est complétée par un 26^{ème} concours : Oratio Capitole (ESL).
4. Au titre des Modalités de contrôle des connaissances, sont adoptés certains ajustements concernant le pôle licence (mesures transitoires, L1 et L2 monde hispanique, L3 juriste d'entreprise). Même chose pour le pôle Master.
5. Les maquettes (sans changements notables) des deux licences (culture juridique - science politique) de la Faculté de droit de l'Institut Catholique de Toulouse - en convention avec notre Université - ont été adoptées.
6. Deux questions ont donné lieu à discussion :

La question de l'hybridation. L'Université nous demande de relancer les pratiques d'innovation pédagogique expérimentées en Master 1 depuis quelques années par certains collègues. Une réflexion a lieu en ce moment au niveau central de l'Université, en relation avec la VP-CFVU, le chargé de mission Christophe Bisière et les autres directeurs de composantes. Une charte sera présentée lors de la CFVU du 6 avril. Au niveau de notre composante, plusieurs réunions ont eu lieu avec les collègues qui pratiquent ces innovations en M1, les présidents de section, TICEA, le CSD et des responsables pédagogiques. Cette réflexion va se poursuivre sur la base du respect de la liberté pédagogique des collègues, de l'importance du présentiel et de son enrichissement par de nouvelles méthodes pédagogiques. Le niveau Master est privilégié ainsi que des formations spécifiques telles que la licence droit et gestion.

La question du calendrier universitaire. Le Président a demandé aux directeurs de composantes de faire des propositions sur une base pédagogique. La difficulté est de croiser toutes les contraintes matérielles (notamment l'occupation des amphis) avec les souhaits pédagogiques, les attentes des étudiants, des collègues, l'organisation par les scolarités. Des articulations devront avoir lieu entre les composantes, sous l'égide de la CFVU.